

Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne
2ème trimestre 2010 – N° 32

Devenir membre de la Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier(*) :

verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte 103-0101534-43 (communication : cotisation).

(*) Les membres de l'AWEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.

Ont contribué à la rédaction de ce numéro:

Laurence Sagot, Eric Pottier (CIIRPO, France)

Sébastien Pirotte (Life Hélianthème)

P.G. Marnet, M. Komara (Agrocampus-Ouest / INRA, France)

Pierre Rondia (CRA)

Marianne Raes (CISO)

Christel Daniaux, Philippe Vandiest (FICOW)

F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/62 74 47
Fax : 081/60 04 46
E mail : ficow@ficow.be

Conseil d'administration

Jean Devillers – Président

J. Cornet – CETA Namur-Lux.
V. Marlaire - GREPO
J. Rappe – APEMV Namur
M. Remy – ARSIA
N. Kirschvink – FUNDP
M.-L. Semaille – FWA
J. Dupuis

Permanents

Philippe Vandiest
Christel Daniaux

Sommaire

Le mot de la Fédération	P. 2
Fièvre Q ... une situation qui s'enlise ?	P. 4
GRECOL : un groupement d'éleveurs laitiers est né !	P. 6
La lutte contre les orties	P. 7
Pour les chèvres, une traite par jour, c'est possible !	P. 10
3 traites en 2 jours : une organisation du travail intéressante !	P. 13
La FICOW vous sonde ... Apprenez-nous à mieux vous connaître !	P. 15
Tétanie d'herbage et météorisation, deux troubles liés au pâturage	P. 18
Quand les moutons gèrent le patrimoine naturel	P. 21
L'alimentation des agnelles jusqu'à la mise à la reproduction	P. 23
L'effet bélier, un outil pour agir sur la période de reproduction des brebis	P. 25
Texel+, un nouveau label pour un mouton moderne	P. 27
Influence du mode de sevrage sur la production laitière des brebis et la croissance de leurs agneaux	P. 28

Le mot de la Fédération

Philippe Vandiest – FICOW

Les secteurs ovin et caprin n'ont jamais été vraiment considérés ni reconnus dans leurs spécificités par les autorités, qu'elles soient fédérales ou régionales.

Le nombre restreint d'éleveurs de moutons et de chèvres ne doit leur faire craindre aucune manifestation tapageuse et les mène le plus souvent à des simplifications les intégrant dans les mêmes politiques que celles décidées pour les autres secteurs agricoles, dont principalement le secteur bovin. Nos secteurs en ont fait les frais notamment en 2004 et en 2006 lors du découplage des aides et de la révision du permis d'environnement.

Il y a cependant des exceptions ... qui ne devraient pas être et qui ne s'expliquent pas.

Ainsi, dans le cas de la fièvre Q, l'AFSCA déconseille aux producteurs de lait de vache positif à la bactérie *Coxiella burnetii* de fabriquer du fromage au lait cru alors qu'elle l'interdit aux producteurs de lait de chèvre et de brebis. Attitude particulière quand on sait que la vache excrète davantage la bactérie dans son lait que les petits ruminants.

Dans l'octroi de la prime à l'herbe, les seuls bénéficiaires retenus sont les éleveurs de bovins viande et de bovins laitiers, sous prétexte que l'année 2008 a été difficile pour les premiers et l'année 2009 pour les seconds. Que dire des éleveurs de moutons ! Une étude réalisée par la Direction Développement et Vulgarisation de la Direction Générale de l'Agriculture en collaboration avec la FICOW montrait qu'en 2006, la rentabilité de l'élevage ovin était, dans le meilleur des cas, inférieure de 24 % à celle de l'élevage bovin allaitant ...

Une nouvelle incompréhension est apparue entre les éleveurs et l'AFSCA.

Depuis peu, les éleveurs liégeois se voient demander par les contrôleurs une attestation du vétérinaire ayant pratiqué l'amputation de la queue de leurs moutons sous prétexte que la loi n'autorise pareille intervention que par méthode chirurgicale et que la loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire prévoit que l'acte chirurgical est du ressort du vétérinaire. Pourquoi avoir attendu 9 ans (la loi date de 2001) pour montrer le doigt aux éleveurs et leur avoir fait croire ainsi qu'il leur était permis de couper eux-mêmes la queue de leurs animaux ?

Pourquoi cette nouvelle interprétation de la loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire ? Nous n'osons croire à un silence complice long de 9 ans...

La FICOW tiendra son Assemblée générale ordinaire ce 21 mai à Gembloux. Vous y êtes tous cordialement invités. La situation concernant la fièvre Q y sera présentée et devrait vous intéresser tous car cette maladie, rappelons le, affecte aussi les moutons à viande qui, le cas échéant, pourraient se voir notifier des mesures de restriction en matière de mouvements (vente à la reproduction, participation aux concours, ...).

AG FICOW

L'Assemblée générale ordinaire de la FICOW se tiendra le vendredi 21 mai à Gembloux, chaussée de Namur 47.

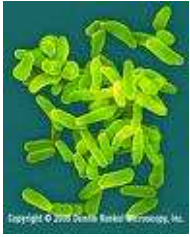
L'accueil des participants se fera dès 19H30.

L'Assemblée générale débutera à 20 H15 et aura pour objets principaux :

- la présentation des comptes 2009 et du budget 2010;
- la présentation des principales activités 2009;
- la désignation de nouveaux membres effectifs*;
- l'élection d'administrateurs par (et parmi) les membres effectifs.

En deuxième partie de réunion, divers sujets d'actualité seront présentés et débattus.

*si vous souhaitez devenir membre effectif de la FICOW, veuillez nous communiquer votre candidature pour le lundi 17 mai au plus tard.



Christel Daniaux - FICOW

Dans nos parutions précédentes, nous vous présentions cette maladie qui fait rage chez nos voisins hollandais ainsi que le monitoring organisé par l'AFSCA pour mieux connaître la situation en Belgique chez les petits ruminants et les mesures relatives qui nous pendaient au nez... (cf. Filière Ovine et Caprine n°30 p.2 et Filière Ovine et Caprine n°31 p.13 et p.30). Voyons l'état de la situation à ce jour...

Pour rappel, la fièvre Q est une maladie causée par l'agent bactérien *Coxiella burnetii*. De nombreuses espèces peuvent être atteintes : l'homme, les ruminants, les chiens et chats, les tiques, les pigeons, ... même si l'homme et les ruminants sont les principales concernées. Chez l'homme, la maladie est principalement asymptomatique (60 % des cas). Lorsqu'elle est symptomatique, elle s'exprime surtout par des maladies aiguës (hépatite, grippe). Environ 2 % des cas se traduisent par une maladie chronique (infection vasculaire, endocardite, grossesses perturbées). Chez les caprins et ovins, la maladie se manifeste principalement par des avortements en fin de gestation. Le principal mode de contamination est la voie aérogène. L'homme est surtout contaminé par les ruminants (bovins, ovins, caprins) et les principales sources de contamination sont les produits de la mise bas (placenta, avorton,...), le mucus vaginal, les fèces des animaux et la laine. Si les caprins sont incriminés dans la zoonose qui sévit aux Pays-Bas, c'est en grande partie dû au mode d'élevage très intensif qui s'y est développé.

Aujourd'hui, la situation n'est pas bien différente de celle décrite mi-janvier, du moins sur le plan législatif... Sur le terrain, par contre, les résultats des monitoring « avortons ruminants » et « lait de tank ovins / caprins » se dévoilent et des mesures sont imposées aux éleveurs concernés, malgré l'absence de tout arrêté de loi. Au 22 janvier, au niveau national, 8 exploitations caprines

étaient connues comme positives à *Coxiella burnetii* vs. 31 exploitations bovines. Passons en revue le cheminement législatif...

Projet d'arrêté ministériel initial

Début janvier est paru un projet d'arrêté ministériel concernant les mesures particulières de lutte contre *Coxiella burnetii* à prendre pour les ovins laitiers / caprins uniquement.

- Ce projet d'arrêté stipulait notamment :
- une analyse régulière du lait de tank pendant l'épidémie ;
 - une notification de chaque avortement à l'AFSCA, accompagnée d'une analyse des avortons et de l'isolement des bêtes avortées ;
 - pour les exploitations positives :
 - o un accès à l'exploitation restreint aux seules personnes nécessaires ;
 - o une gestion particulière du fumier : compostage ou enfouissement immédiat ;
 - o la pasteurisation du lait, y compris pour la fabrication des produits laitiers (fromage, ...).

Pasteurisation du lait et fièvre Q

La FICOW s'est publiquement opposée au volet « pasteurisation » de ce projet d'arrêté pour les raisons suivantes.

- 1.** La contamination par le lait n'a à ce jour jamais pu être prouvée, elle est simplement suspectée, comme le conclut une étude scientifique récente : « toutes les expériences où du lait contaminé a été distribué à des volontaires ont mené à de la séroconversion mais à aucun cas clinique » et « l'ingestion de lait ou produits laitiers contaminés par *Coxiella burnetii* peut conduire à une conversion sérologique indiquant une potentielle infection mais certainement pas à des cas cliniques ». Notons que la séroconversion - ou conversion sérologique - désigne l'apparition de la séropositivité, soit l'apparition dans le sang des anticorps en réponse à l'entrée d'un agent infectieux dans



...une situation qui s'enlise ?

l'organisme ou après une vaccination. Le Comité scientifique de l'AFSCA ne soutient pas cette position « d'absence de preuve » mais notons que la principale étude sur laquelle il se base date de 1958 et a été critiquée publiquement par d'autres.

2. Les mesures prises sont discriminatoires envers les espèces ovine et caprine. D'autres espèces sont aussi contaminées par *Coxiella burnetii* et sont aussi responsables de sa transmission à l'homme. Notamment, parmi les animaux d'élevage, les bovins sont tout autant concernés que les ovins / caprins. Plusieurs études scientifiques ont en effet mis en relation la séropositivité humaine et les bovins. Par exemple, en Allemagne, sur les 40 cas d'éruption de fièvre Q analysés entre 1947 et 1999, 6 ont été attribués aux bovins. De plus, en ce qui concerne le lait et la pasteurisation, le bovin excrète la bactérie plus et plus longtemps que l'ovin ou le caprin. La bactérie est retrouvée dans le lait en moyenne pendant 13 mois chez les bovins, 3 mois chez les caprins et 8 jours chez les ovins.

3. La pasteurisation n'écarte pas les risques de post-contamination des produits laitiers, qui sont grands pour les petites unités de transformation (e.a. fabrication à la ferme), d'autant plus grands que la bactérie se transmet très facilement par voie aérogène.

4. Les mesures préconisées sont incohérentes au regard de l'absence de mesure envers les produits importés. En effet, la majorité des fromages à base de lait cru consommés par nos concitoyens proviennent de France, pays où la fabrication de fromage au lait cru est autorisée pour les exploitations positives à *Coxiella burnetii* à condition d'y exclure les animaux ayant avorté.

Pour ces différentes raisons, la FICOW estimait que ce projet d'arrêté met en danger la survie de nombreuses exploitations familiales dans un souci de tendre vers le « risque zéro » et non d'appliquer un principe de précaution pertinent.

La FICOW ose même aller plus loin... Reprenons une étude scientifique datant de 1992 et sur laquelle s'appuie largement l'AFSCA car elle prône

la pasteurisation. Parallèlement à sa conclusion, cette étude a observé que le pourcentage de malades grippés parmi les séropositifs à *Coxiella burnetii* qui ont consommé des produits laitiers contaminés sans être exposés au milieu (et donc à la voie aérogène) est exactement égal au pourcentage de malades grippés parmi les séronégatifs à *Coxiella burnetii*. La FICOW déduit de cette observation que, si l'état actuel des connaissances scientifiques ne permet pas d'exclure totalement le risque de maladie suite à l'ingestion de lait ou produits laitiers contaminés, cet état des connaissances ne permet tout autant pas d'exclure une forme de « vaccination passive » via l'ingestion de produits laitiers contaminés...

Au sujet du projet d'arrêté, la FICOW a encore noté que les principales voies aérogènes dénoncées par les scientifiques ne sont pas suffisamment considérées dans le projet.

Mesures imposées sur le terrain

Parallèlement à ces mesures législatives en cours de discussion, des mesures concrètes sont imposées sur le terrain aux éleveurs concernés :

« Il vous est imposé de pasteuriser ou stériliser le lait produit. Autrement dit, il est interdit de commercialiser le lait cru ou les denrées à base de lait cru produits dans l'exploitation. Les mesures suivantes sont recommandées : [...] »

A la lecture de cet extrait du courrier reçu de l'AFSCA par un éleveur « positif », il apparaît clairement que les mesures aléatoires – comme la pasteurisation – sont imposées, alors que les mesures de première importance sont simplement conseillées !



Fumier et produits de mise-bas: des vecteurs à surveiller par tous !

La FICOW a interrogé l'AFSCA sur la base législative qui lui permettait d'imposer une telle mesure en l'absence de tout arrêté de loi. Il s'est alors

avéré que l'AFSCA s'estime en effet couverte par une base législative...

Réglementation européenne

... le règlement européen 853/2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.

L'annexe III section IX « Lait cru et produits laitiers » de ce règlement reprend :

« Les exploitants du secteur alimentaire qui produisent ou, le cas échéant, collectent du lait cru doivent assurer le respect des exigences fixées dans le présent chapitre.

I. EXIGENCES SANITAIRES APPLICABLES À LA PRODUCTION DE LAIT CRU

1. Le lait cru doit provenir d'animaux :
 - a) ne présentant aucun symptôme de maladie contagieuse transmissible à l'homme par le lait;
 - b) en bon état de santé et ne présentant aucun signe de maladie pouvant entraîner la contamination du lait.

[...]

4. Le lait cru provenant d'un animal qui ne satisfait pas aux exigences des points 1 à 3 [...] ne doit pas être utilisé pour la consommation humaine.
5. Il faut assurer efficacement l'isolement des animaux porteurs ou suspects d'être porteurs de l'une des maladies visées au point 1 ou 2 afin d'éviter tout effet néfaste sur le lait des autres animaux. »



Nos producteurs-transformateurs en danger...

Règlement européen 853/2004 : est-il d'application ???

Comme pour toute matière juridique, la charge de preuve incombe à celui qui fait prévaloir la loi. Concrètement, dans le cas présent, l'AFSCA doit pouvoir prouver que la fièvre Q est une « maladie contagieuse transmissible à l'homme par le lait ». Hors, la littérature scientifique existante ne peut le prouver, comme nous l'avons déjà dit. Rappelons ici que les preuves de séroconversion établies n'impliquent pas des preuves de maladie !

La FICOW estime donc que ce règlement est nul et non avenant dans le cas présent. Bien sûr, ce

n'est que notre avis et seule une action en justice permettrait de trancher franchement la question...

De plus, ce règlement étant européen, il s'applique également à la France qui autorise – comme déjà dit - la fabrication de produits laitiers à base de lait cru pour les exploitations positives à *Coxiella burnetii* à condition d'y exclure les animaux ayant avorté. L'interprétation de la réglementation européenne varie donc d'un état à l'autre ! Et, en supposant que celle de l'AFSCA soit de plein droit, entraînerait-elle la France dans l'illégalité ?

Saga de la fièvre Q... une suite ?

A cette heure, un nouveau projet d'arrêté ministériel a été mis sur la table. Ce projet se veut comme un compromis au sujet de la pasteurisation, se voulant plus souple envers les « producteurs-transformateurs fermiers »... pour autant qu'il puisse voir le jour... !

Sans quoi, l'AFSCA continuera à faire prévaloir le règlement européen mentionné... jusqu'à ce que quelqu'un ose tenter une action en justice...

Aussi, actuellement, aucun vaccin n'est disponible. Le vaccin permet de protéger les animaux indemnes mais s'est aussi montré efficace pour fortement réduire l'excrétion chez les animaux atteints. La FICOW insiste

donc sur l'importance de ce vaccin et espère qu'il sera disponible au plus vite !

Laitiers et viandiers : la fièvre Q doit nous rendre solidaire !

Enfin, n'oublions pas que la fièvre Q nous concerne tous, et non pas seulement les producteurs de produits laitiers à base de lait cru. Sa propagation se faisant par la voie aérogène, il est possible qu'à terme toutes les espèces animales sensibles soient concernées par des mesures de restriction de mouvements en cas de positivité.

Dans tous les cas, les réelles mesures de précaution (e.a. gestion du fumier et des produits de mise bas) devraient être suivies au mieux par tous.

Pour de plus amples informations :

Consulter notre site web: www.ficow.be

GRECOL : un groupement d'éleveurs laitiers est né !

Suite au contexte actuel de la « crise » fièvre Q, certains éleveurs caprins, confrontés aux difficultés de se faire entendre et comprendre, ont décidé de se regrouper puisque, ensemble, on est plus fort !

Suite à cette initiative est né ce 29 mars 2010 le GRECOL : **Groupement des Eleveurs de Chèvres et d'Ovins laitiers.**

Pourquoi ?

Aujourd'hui, seule la FICOW joue un rôle de défense professionnelle pour les secteurs ovin et caprin. Mais les actions syndicales ne font pas partie des missions de la FICOW.

En terme de représentativité syndicale, les autorités n'ont donc que la FWA et la FUGEA comme interlocuteurs. Et les petits secteurs de diversification que nous sommes ne sont généralement que peu ou pas défendus par ces grosses structures syndicales plus focalisées sur les aspects bovins.

Le GRECOL se veut donc comme une structure représentant les éleveurs laitiers auprès des instances officielles, après concertation directe des éleveurs concernés.

Pour qui ?

Voulant se concentrer sur les problèmes auxquels sont confrontés les éleveurs professionnels, le GRECOL se veut ouvert à tout éleveur – ovin, caprin / laitier, fromager - qui tire un revenu substantiel de son activité. Le GRECOL veut donc limiter l'adhésion de ses membres à ceux qui possèdent un numéro de transformateur ou de producteur laitier.

Comment ?

Nous avons tous des agendas trop chargés... Le GRECOL doit être une force et ne surtout pas devenir une contrainte sans quoi il s'essoufflerait avant même d'être réellement né... comme trop de groupements avant lui !

Heureusement, aujourd'hui, Internet et d'autres technologies rendent cela possible :

Internet pour se faire connaître,
les e-mails pour recevoir vos avis et vous envoyer directement toute information importante,
un forum pour partager nos problèmes et autres.

Voilà comment le GRECOL veut fonctionner et communiquer avec ses membres !

Bien sûr, une réunion annuelle sera maintenue afin de développer les rencontres humaines et d'élire nos représentants.

Qui nous représente ?

Pour une période de démarrage de 6 mois, les 2 initiatrices du GRECOL, Johanne Dupuis et Hélène Collet que l'on remercie, nous représenteront.

Au-delà de cette période, des élections seront organisées pour choisir nos représentants.

Se faire membre ?

A ce jour, aucun frais ne devant être engagé pour le GRECOL, se faire membre est gratuit.

Pour avoir de plus amples informations ou se faire membre, il suffit donc de contacter les deux initiatrices, à savoir :

Johanne Dupuis : rue Try au Chêne, 1 - 1470 Bousval - 0494/874267 - johannadupuis@hotmail.com
Hélène Gerard, rue de Mielmont, 1 - 5190 Onoz - 0498/921200 - helenegerard@live.be

Pas d'« e-mail » ? Rien ne vous empêche de vous faire membre ! Nous vous contacterons par voie postale, même si nous maintiendrons l'unique voie « web » pour tout ceux pour qui cela est possible...

Longue vie au GRECOL !



La lutte contre les orties

Les orties sont des plantes très communes en Région wallonne. Ces dicotylédones* font partie de la famille des Urticacées et du genre *Urtica* (« celle qui brûle » en latin). Deux espèces d'orties sont fréquemment rencontrées : la grande ortie (*Urtica dioica* L.) et la petite ortie (*Urtica urens* L.). La caractéristique principale de ces orties est de présenter des poils urticants (acide formique) sur les feuilles.

Source :

Crémer S., Knoden D., Stilmant D. et Luxen P. *Le contrôle des populations indésirables de rumex, chardons et orties dans les prairies permanentes*. Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Agriculture. Livret de l'Agriculture n° 17 : p 57-63.

La grande ortie (*Urtica dioica* L.) est l'ortie qui pose parfois des problèmes en Région wallonne, la petite ortie n'en pose pratiquement jamais. D'autres espèces d'orties du genre *Urtica* existent également mais elles sont sans problème en prairies comme en cultures. Les espèces du genre *Lamium* sont apparentées aux « orties » (genre *Urtica*). Elles sont intéressantes pour les insectes pollinisateurs.

La grande ortie

La grande ortie est une espèce héliophile* (voire de demi-ombre). Elle apprécie les sols frais à humides, dont le pH est proche de la neutralité, riches en éléments nutritifs (azote et phosphore). Elle forme des colonies compactes. Chaque année, l'ortie repart de bourgeons situés sur les rhizomes pour former ses organes verts.

La grande ortie se reproduit selon deux méthodes. La reproduction sexuée implique généralement chez elle la présence de plantes mâles et de plantes femelles (espèce le plus souvent dioïque*). La floraison a lieu entre juin et septembre - octobre. Après fécondation, une plante située en pleine lumière peut donner jusqu'à 20.000 graines (akènes*) qui n'ont pas de dormance et peuvent dès lors germer 5 à 10 jours après avoir atteint la maturité. Elles peuvent rester viables de nombreuses années dans le sol.

Les rhizomes servent à la reproduction asexuée. Grâce à ce système, la grande ortie est capable de coloniser un grand espace en quelques années. Dans ces colonies, toutes les autres plantes sont rejetées car la concurrence est très forte vis-à-vis de la lumière. En effet, l'ortie a cette capacité de grandir plus haut et plus vite que d'autres plantes afin de sortir ses pousses à la lumière.

La grande ortie est assez tolérante aux métaux lourds.

La grande ortie est une plante très nutritive ; elle est riche en minéraux et en oligo-éléments et très riche en protéines (21 à 23 %). Les orties, après fanage, perdent leur propriété urticante et fournissent un bon fourrage. En prairie de fauche, l'ortie ne doit donc pas être nécessairement combattue.

Par ailleurs, au-delà de l'usage comme fourrage pour les herbivores, il existe des techniques visant à valoriser l'ortie comme aliment pour la volaille et les monogastriques. Les éleveurs de dindons en fournissent systématiquement pour éviter les carences alimentaires et la « crise du rouge ».

L'ortie est comestible et peut être utilisée en potage. Elle est très riche en fibres. Elle servait autrefois à la fabrication de vêtements. Elle a également de nombreuses propriétés médicinales et entre dans la préparation de certains cosmétiques.

* voir "glossaire" fin d'article

La grande ortie



Noms communs : grande ortie, ortie des jardins, ortie dioïque*

Nom scientifique : *Urtica dioica* L.

Classification : Urticacées, dicotylédones*

Caractéristiques générales: plante vivace*, dioïque*, hémicryptophyte* à rhizomes* jaunes, urticante

Taille: peut atteindre plus d'1,5 m; peut devenir rapidement très envahissante

Tige: dressée, quadrangulaire et couverte de poils urticants

Feuilles: de couleur vert foncé, opposées, pétiolées, stipulées, ovées (ovales) et dentées, velues sur les deux faces. La dent extrême est pointue et plus grande que les dents latérales

Fleurs: petites, unisexuées, verdâtres et disposées en grappes pendantes par rapport à l'axe des feuilles (dans la partie supérieure de la tige pour les femelles et sous forme de chatons pour les mâles)

La petite ortie

Elle se rencontre principalement sur des sols secs, riches en azote et autres éléments nutritifs. Elle est très fréquente sur sols basiques. Elle se répand facilement grâce à une production importante de graines, mais n'est jamais envahissante, du fait notamment de l'absence de rhizome*. Leur germination a lieu du printemps à la fin de l'été et la floraison a lieu de mai à septembre. La reproduction asexuée est inexistante excepté si l'on coupe la racine-pivot ; celle-ci est alors capable de redonner de nouvelles pousses.

Méthodes de lutte contre les orties

1. La prévention

Il faut avant tout veiller à prévenir les excès d'azote et de phosphore et à maintenir le gazon fermé pour empêcher la germination des semences présentes dans le sol. Si une tache d'orties est présente dans la parcelle, il faut éviter d'en disperser les rhizomes* par un travail mécanique du sol (fraise, charrue, ...).

2. La fauche

Les orties peuvent être maîtrisées par des coupes fréquentes, ce foin non lignifié sera apprécié par le

bétail. Celles-ci doivent être réalisées avant la floraison des orties, qui se situe de juin à septembre-octobre, de manière à éviter leur propagation par la production de graines. Après floraison, le foin très lignifié et peu feuillu présente peu d'intérêt.

3. Le pâturage

Les orties sont très peu consommées en vert par les animaux. Par contre, tous les animaux (bovins, ovins, équins, ...) consomment volontiers les orties séchées, après une fauche des refus notamment.

4. La lutte chimique

Le meilleur moment pour traiter cette adventice se situe avant la floraison, lorsque les plantes ont développé suffisamment de feuilles.

Attention, toutes les substances actives (matières actives) préconisées ci-après détruisent également le trèfle et les légumineuses. Il est important de respecter le délai recommandé avant de remettre les animaux au pâturage car, comme expliqué plus haut, l'ortie qui est dédaignée par les animaux tant qu'elle vit, est très appréciée dès qu'elle est morte et séchée. Si ce délai n'est pas respecté après un désherbage sélectif contre celle-ci, les animaux brouteront les orties mortes avec des risques d'intoxication par les résidus d'herbicides.

* voir "glossaire" fin d'article

La petite ortie



Noms communs : petite ortie, ortie grièche, ortie piquante, ortie brûlante

Nom scientifique : *Urtica urens* L.

Classification : Urticacées, dicotylédones*

Caractéristiques générales: plante annuelle, monoïque, à racine pivotante. Elle est plus petite que la grande ortie et n'a pas de rhizome*

Taille: de 15 à 60 cm

Tige: quadrangulaire

Feuilles: opposées, arrondies, ont des poils urticants et une dentelure grossière. Elles ont une coloration vert tendre

Fleurs: petites

Glossaire

Akène : fruit sec monosperme (qui ne contient qu'une graine), indéhiscant (qui se détache en entier de la plante mère).

Cotylédon : première « feuille » de la plantule, déjà présente dans l'embryon, à l'intérieur de la graine. Elle est souvent différente des feuilles qui apparaissent ensuite. Le nombre de cotylédons permet de classer les angiospermes en deux groupes : les mono- et les dicotylédones.

Dicotylédone : voir Cotylédon.

Dioïque : qualifie une espèce végétale ou une plante chez laquelle les organes mâles et femelles sont portés par des individus différents. Contraire de monoïque.

Héliophile : qualifie une plante présentant des besoins en lumière élevés pour pouvoir se développer de manière optimale.

Hémicryptophyte : qualifie une plante dont les bourgeons passent la mauvaise saison à la surface du sol, protégés par une rosette de feuilles persistantes ou des écailles.

Rhizome : tige fortement modifiée, le plus souvent souterraine, assurant un rôle de persistance pendant la saison défavorable. Ces tiges sont minces et allongées (chardon) ou bien courtes et charnues (rumex). Elles sont à la base de la multiplication végétative.

Vivace : qualifie une plante qui persiste plusieurs années voire plusieurs siècles (arbres).

PRINCIPAUX TRAITEMENTS CHIMIQUES CONTRE LES ORTIES

Nom commercial	Dose /ha	Dose en localisé par litre d'eau	Efficacité	Applicable sur prairies < 1an	Sélectif des légumineuses	Délai avant récolte ou pâturage
Bofix	4 à 6 litres	12 ml	xx	oui	non	7 jours
Bofort	2 litres	4 ml	xxx	oui	non	8 jours
Garlon		4 ml	xx	non	non	14 jours
Starane	2 litres	4 ml	xx	oui	non	7 jours

* voir "glossaire" fin d'article



Pour les chèvres, une traite par jour, c'est possible !

Christel Daniaux - FICOW

Nous remercions le professeur P.G. Marnet et le docteur M. Komara (Agrocampus-Ouest / INRA, France) pour leur collaboration à la rédaction de cet article.

Le contexte social actuel conduit les agriculteurs et la filière à s'interroger sur la manière de réduire le temps de travail en alliant efficacité et durabilité des systèmes. Dans ce cadre, la traite une fois par jour, ou monotraite, est étudiée comme une alternative intéressante.

La pratique de la monotraite entraîne en effet un gain de temps de travail non négligeable. Néanmoins, le temps de traite de la traite unique du matin est allongé. Aussi, la monotraite soulève d'autres questions à propos des impacts qu'elle peut avoir sur :

- la réduction de la production laitière ;
- le bien-être des chèvres ;
- l'image qu'elle génère auprès du consommateur ;
- la conduite alimentaire ;
- les primipares ;
- la composition du lait ;
- etc.

Regardons ici ces effets sur la quantité et la qualité du lait produit. Différentes études ont été menées sur le sujet par l'équipe du Professeur Marnet à l'INRA-Agrocampus Ouest Production du Lait, notamment dans le cadre du doctorat de Mr. M. Komara. Ces études se sont entre autres penchées sur l'application de la monotraite soit dès la mise bas soit après une courte période de traite biquotidienne ou de conduite mixte monotraite / tétée comme classiquement appliquée en brebis laitière. Ce « traitement » avant passage à la monotraite vise à réduire l'impact négatif de la monotraite sur la production laitière. Et, comme nous allons le détailler ci-après, ... ÇA MARCHE... !!

Monotraite et quantité de lait

La monotraite conduit évidemment à une réduction de la production laitière. Cette réduction serait due à un mécanisme de régulation autocrine : les caséinophospholipides libérés suite à l'hydrolyse enzymatique des caséines du lait présentes dans le pis inhiberaient la production laitière. Au fur et à mesure que le lait s'accumule dans le pis, ce régulateur inhiberait donc la sécrétion de lait ultérieure. Cette inhibition est notable après 20h d'accumulation de lait dans le pis.

Cette perte de production est accentuée chez les jeunes animaux, plus sensibles à la monotraite, et ce phénomène est d'autant plus important lorsque la monotraite est appliquée dès la mise bas : selon Lefrileux et al., 2008 (cité par Komara and Marnet, 2009), on observe une perte de 24,3 % chez les primipares vs. 14,4 % chez les multipares. Cet impact supérieur de la monotraite sur les chevrettes pourrait être lié à un défaut de stimulation au tout début de la lactation, au moment où les décharges

La monotraite comparée chez les ovins / caprins / bovins : importance de la réduction de la production laitière

La perte de production semble supérieure chez les bovins et caprins comparée à celle observée chez les ovins. Pourtant, de prime abord, on pourrait penser que, comme les ovins ont des citernes mammaires plus réduites que celles des chèvres et des vaches, ils devraient être moins adaptés aux grands intervalles de traite. Cependant, un point important chez ces brebis est que le pic de lactation intervient pendant le premier mois de la lactation consacré, dans de nombreux systèmes de production, à l'allaitement des agneaux. Les bons résultats obtenus pourraient donc être liés à cette période initiale de stimulation.

Les études françaises plus récentes portant sur la race caprine Alpine montrent une perte de production aux alentours des 15%, même lorsqu'il s'agit de troupeaux à haut niveau de production (> 1000 litres /lactation). Notons que, dans ces études récentes, une courte période de double traite a été réalisée, suggérant là encore un effet bénéfique des stimulations mammaires en début de lactation.

Ovins	Caprins	Bovins
10 à 19 % (races Lacaune et Frisonne)	15 à 40 % (races Alpine et Saanen)	29 à 50 % (races Holstein et Frisonne)

Aussi, sur les plans de la physiologie de la glande mammaire et de la santé du pis, la monotraite est mieux supportée par le caprin que par le bovin. Par exemple, chez le caprin, on n'observe pas d'augmentation dans la fréquence des mammites, ni de fuites de lait avant la traite.

Notons que, quelle que soit l'espèce, d'importantes différences sont observées d'une race à l'autre ainsi que d'un individu à l'autre, suggérant la possibilité d'une sélection génétique en faveur d'un meilleur répondant à la monotraite.

hormonales (prolactine, hormones thyroïdiennes, ocytocine, hormones de croissance) qui accompagnent les têtées et traites sont déterminantes pour la lactogénèse mais aussi pour terminer le développement mammaire de ces jeunes animaux n'ayant pas encore totalement fini leur croissance. Il s'en suivrait un potentiel productif réduit et des lactations moins persistantes. Néanmoins, cette conduite ne s'opposerait pas à un développement de la glande pour la suite de carrière de la chèvre.

Monotraite : le démarrage

Certaines études ont donc proposé d'appliquer la monotraite seulement après un certain délai afin de permettre un démarrage optimisé des lactations. L'application de la monotraite après application d'une traite biquotidienne pendant un certain temps entraîne effectivement une moindre perte de la production laitière.

L'étude récente de Komara et Marnet (2009) s'est donc penchée sur l'intérêt de la conduite en monotraite après 1 ou 3 semaines de plus forte stimula-

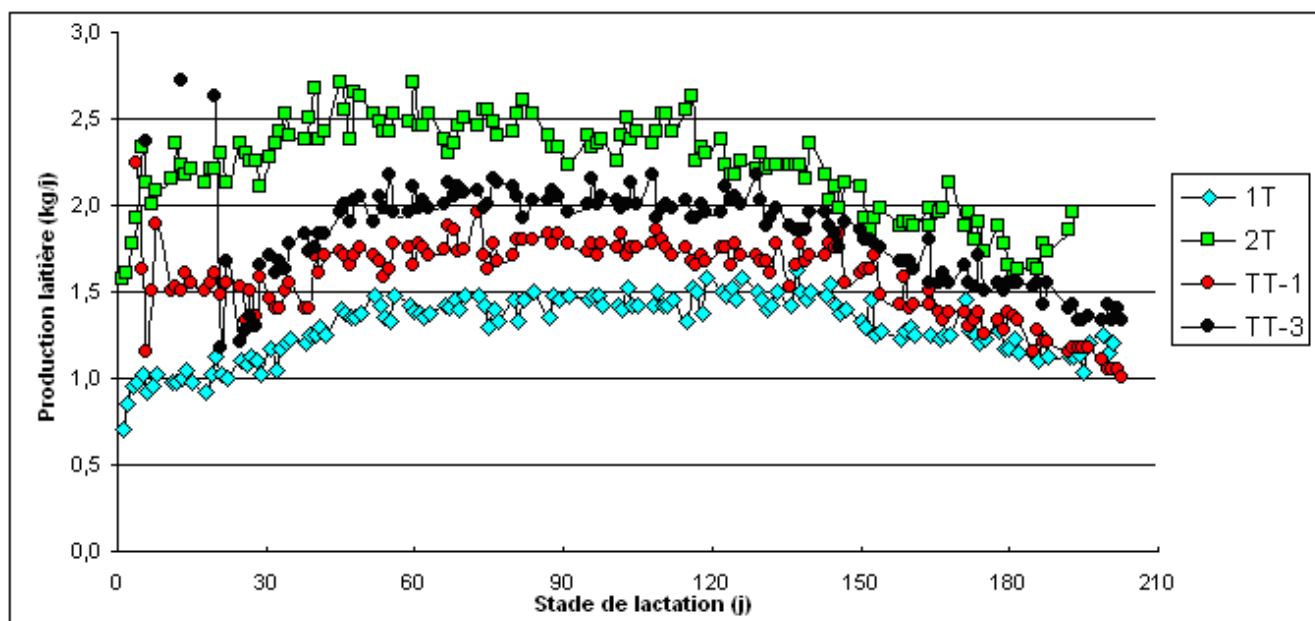
tion à travers une conduite classique de traite biquotidienne ou une conduite mixte monotraite/tétée chez la chèvre Alpine primipare et multipare.

Elle a montré que la traite biquotidienne et la conduite mixte monotraite/tétée avant le passage en monotraite réduisent significativement la perte en lait au passage en monotraite (-20,7 à -25,2% de perte respectivement chez les primipares) et gomme les différences entre parité. Quant à la durée d'application de la traite biquotidienne ou de la conduite mixte (1 ou 3 semaines), une semaine de traitement serait déjà suffisante, y compris pour les primipares qui en profitent le plus. Ce résultat confirme indirectement, chez la chèvre, l'importance primordiale des 7 premiers jours dans l'établissement d'une réponse endocrinienne optimale pour la lactogénèse, comme cela a été montré chez la brebis.

Monotraite et qualité du lait

En ce qui concerne la composition du lait, taux butyreux, taux de lactose et concentration en cellules

COURBES DE LACTATION DES CHÈVRES PRIMIPARES CONDUITES EN TRAITE BIQUOTIDIENNE (2T), EN VIA MONOTRAITE DÈS LA MISE BAS (1T) OU APRÈS UNE PÉRIODE DE TRAITE BIQUOTIDIENNE D'UNE (2T-1) OU TROIS SEMAINES (2T-3), OU APRÈS UNE PÉRIODE DE MONOTRAITE/TÉTÉE D'UNE (TT-1) OU TROIS SEMAINES (TT-3) (Komara and Marnet, 2009)



somatiques sont inchangés, contrairement à ce qui est observé chez les ovins et bovins (e.a. augmentation de la teneur en matière grasse). Le taux protéique, quant à lui, augmente même si le pourcentage en caséines est un peu plus faible.

La fromageabilité des laits n'est pas affectée (potentiel d'acidification équivalent) mais le rendement fromager serait équivalent à un rien inférieur, suite à une composition fine du lait légèrement moins favorable (le ratio protéines coagulables/protéines totales est un peu plus faible). Ces modifications de la composition du lait ont été relatées par plusieurs études portant sur la monotraite. Par exemple, l'étude menée à la Station expérimentale caprine du Pradel en France en 2005 a montré une augmentation du taux protéique de 1,3 g/kg en 1ère moitié de lactation et de 1,9 g/kg en 2ème moitié de lactation. Cette étude a aussi noté une modification possible des caractéristiques sensorielles du lait suite à une baisse de la concentration en acides gras donnant un goût de chèvre caractéristique au fromage (C6:0, C8:0 et C10:0). Ce dernier point est actuellement à l'étude



En 2006, en France, il y aurait une centaine d'éleveurs de chèvres en monotraite, essentiellement des producteurs - transformateurs.

des panels de dégustateurs.

Monotraite... en conclusion ?

L'étude citée a démontré que la conduite en monotraite gagne à être réalisée après une période minimum d'une semaine de traite biquotidienne si l'on désire minimiser la perte de production laitière induite par cette pratique, en particulier pour les animaux primipares qui souffrent le plus de l'application directe de la monotraite dès la mise bas. Aussi, en pratique, il semble qu'une modification du rythme de traite soit bien acceptée et que des séquences deux traites/une traite/deux traites soient envisageables avec peu voire pas d'arrière effet des rythmes précédents. Il est ainsi possible d'adopter temporairement la monotraite en cours de production pour faire face, par exemple, à un surcroît de travail. Cette possibilité introduit dans l'exploitation une flexibilité exceptionnelle, d'autant que les premières études de l'équipe du professeur Marnet montrent clairement que les chèvres ne subissent aucun contre-coup comportemental et ne voient donc pas leur bien-être affecté!

Un peu moins de lait - ou un peu plus de chèvres - pour se libérer les soirées - ou gagner plus selon ses aspirations - ... la tentation est grande !

La monotraite n'est pas la seule alternative possible pour réduire le temps de travail. Aussi, la perte de production laitière suite à la pratique de la monotraite n'est pas sans incidence économique.

Hors, un système permet d'obtenir une réduction du temps de travail sans réduction de la quantité de lait produite, et ce sans aucune autre conséquence (e.a. composition du lait identique) : le système de 3 traites en 2 jours, soit une traite toutes les 16 heures.

3 traites en 2 jours : une organisation du travail intéressante !

Christel Daniaux - FICOW

En effet, cet intervalle de 16 heures est dans la limite physiologiquement acceptable par la glande mammaire de l'animal, le début des régulations négatives significatives étant observé à partir de 20h d'intervalle. Au-delà, une réduction de la synthèse et de la sécrétion de lait est observée, découlant sur une réduction de la production laitière. Ce système, testé sur des brebis de race Frisonne par l'équipe du professeur Marnet, n'a montré aucun effet significatif sur la quantité de lait produite, la teneur en matière grasse ou en protéines, le nombre de cellules somatiques, la persistance de la lactation. Par ailleurs, un gain de temps lié à la traite de 27 % a été estimé.

blér alourdir la charge de travail au lieu de l'alléger. Mais, une réévaluation du système chez les bovins a montré que l'application d'un tel système ne devait pas nécessairement se braquer sur 3 intervalles stricts de 16 heures : des intervalles légèrement variables pouvaient être appli-



qués comme, par exemple, des intervalles de 14h, 18h et 16h... ce qui rend le système parfaitement applicable en pratique !

Evidemment, une traite toute les 16 heures implique de traire aussi la nuit, ce qui peut sem-

Articles consultés pour la rédaction de ces 2 articles

Komara M., Marnet P.G., 2009. *Conduite en monotraite chez la chèvre alpine : application dès la mise bas ou après une à trois semaines de traite biquotidienne ou de conduite mixte monotraite/tétée ?* Rencontres Recherches Ruminants

Komara M., Boutinaud M., Ben Chedly H., Guinard-Flament J., Marnet P.G., 2009. *Once-daily milking effects in high-yielding Alpine dairy goats.* J. Dairy Sci. 92: 5447 – 5455.

Laydevant E., Lefrileux Y., Pommaret A., 2005. *Suppression d'une traite par jour chez des chèvres alpines : impacts zootechniques, technologiques et de temps de travail.* Station expérimentale caprine du Pradel, e-published : <http://www.pep.chambagri.fr/caprins/html/contenu/pdf/synth%e8se%20mono%20pradel%202004-2005.pdf>

Marnet P.G., Komara M., 2008. *Management systems with extended milking intervals in ruminants : Regulation of production and quality of milk.* J. Anim. Sci. 86: 47-56.

**Le 4 juin 2010, à 20 heures au Centre de zootechnie de Ciney
(rue des Champs Elysées, 4)**

La FICOW et INTERVET/SCHERING-PLOUGH ont le plaisir de vous convier à une soirée d'information sur

« Les verminoses chez les ovins et les caprins et leurs traitements »

- Accueil à partir de 19 h30
- Présentation par le Docteur Bart Sustronck, Directeur du Service technique des animaux de rente chez Intervet / Schering-ploug
- Séance de questions – réponses
- Clôture par le verre de l'amitié

Au plaisir de vous y rencontrer !



!!! NOTRE SITE WEB EST DISPONIBLE POUR VOS ANNONCES !!!

ANIMAUX

VEND Moutons LAITIER BELGE
Agneaux et agnelles inscrits
Marc Degossely - 0473/31 58 73

ACHÈTE MOUTONS DE TOUS TYPES
jeunes, adultes, brebis suitées
Province de Luxembourg et proximité
Charly Son - 0496/55 18 83

EXPLOITATION

A REMETTRE FIN 2010 POUR CAUSE D'ÂGE

Chèvrerie du Herdat
Rosseels-Herin Simone
rue Trou Moray, 2 - 6953 Lesterny
084/36 60 15 - frosseels@gmail.com

30 chèvres, fromagerie aux normes,
machine à traire à postes fixes
Suivi technique possible
Stage souhaité avant reprise
Possibilité d'agrandir le circuit commercial
Voir clip sur You Tube (chèvrerie du Herdat)

Consultez nos autres annonces sur www.ficow.be!

La FICOW vous sonde...

... APPRENEZ-NOUS À (MIEUX) VOUS CONNAÎTRE !...

Pour conduire au mieux ses activités, la FICOW a besoin de connaître les personnes concernées par les secteurs ovin – caprin ainsi que les activités qu'elles y mènent.

Il en va aussi de votre propre intérêt :

- vous informer par e-mail des informations spécifiques à vos activités ;
- mieux vous représenter (liste des éleveurs, producteurs, ...) ;
- pouvoir vous adresser des contacts intéressés par vos activités ;
- etc.

Autant d'activités que nous pourrions mener plus efficacement en vous connaissant mieux !

Pour cela, la FICOW a développé un questionnaire sur son site web www.ficow.be. Il sera accessible dès la fin avril.

? *Vous ne disposez pas d'Internet ?*

Merci de nous renvoyer le questionnaire ci-joint !

? *Vous croyez que nous vous connaissons déjà suffisamment ?*

Peut être, mais il se peut que :

- votre numéro de téléphone ait changé;
- votre cheptel ait évolué;
- vos activités commerciales se soient développées ou aient été réorientées;
- nous ignorions votre éventuelle adresse mail (c'est plus que probable).

... autant d'incertitudes qui pourraient nuire aux services que nous pouvons vous apporter !

Merci de transmettre notre enquête à toute personne intéressée, membre de la FICOW ou non.

Donc, même si vous êtes membre FICOW depuis toujours, merci de répondre à ce questionnaire !

Un grand merci pour votre collaboration !

Toutes les informations transmises resteront confidentielles.



Mes coordonnées ...

Nom: Prénom: Age:

Adresse:

Rue: N°:
Code postal: Localité: Pays:

Contact:

Téléphone: GSM:
E-mail: Site web:

Suis-je éleveur?

oui non

Nombre d'**animaux (mâles et femelles adultes)** que je détiens:

caprins ovins bovins porcins volaille autre

Caprins en race pure
(inscrits ou non):

- Alpine / Chamoisée
- Saanen
- Naine
- Toggenburg
- Poitevine
- Anglo-Nubienne
- Autre

Précisez:

Caprins en croisement:

- Alpine / Chamoisée
- Saanen
- Naine
- Toggenburg
- Poitevine
- Anglo-Nubienne
- Autre

Précisez:

Ovins en race pure
(inscrits ou non):

- Texel
- Texel culard
- Suffolk
- Bleu du Maine
- Ardennais Roux
- Hampshire
- Ile-de-France
- Vendéen
- Soay
- Laitier belge
- Autre

Précisez:

Ovins en croisement:

- Texel
- Texel culard
- Suffolk
- Bleu du Maine
- Ardennais Roux
- Hampshire
- Ile-de-France
- Vendéen
- Soay
- Laitier belge
- Autre

Précisez:

Production caprine/ovine pour **auto-consommation**:

rien viande lait fromage yaourt crème glace autre Précisez:

Production caprine/ovine pour **commercialisation**:

rien élevage viande lait fromage yaourt crème glace autre Précisez:

Je produis du fromage?

oui non

Lait employé: lait cru lait thermisé lait pasteurisé

Type de fromages produits:

- frais
- à pâte molle (type "camembert, cendré,...")
- à pâte pressée non cuite (type "tomme,...")
- à pâte pressée demi-cuite ou pâte mi-dure
- à pâte pressée cuite ou pâte dure (type "comté,...")
- à pâte persillée (type "bleus,...")

- à croûte naturelle
- à croûte fleurie
- à croûte lavée

Si possible, précisez:

Je vends mes produits?

oui non

Circuits de commercialisation:

- épicerie locale
- magasin sur place
- magasin à la ferme chez un autre
- marché (soi-même)
- marché (via un détaillant)
- tournées à domicile
- via un groupement d'achat collectif
- via un grossiste
- autre

Précisez:



NUTRIBASSIN MOUTONS A L'AIL

**Éloigne mouches et autres insectes de vos moutons !
(tels que les culicoïdes transmettant la langue bleue)**



NUTRIBASSIN moutons à l'ail est supplémenté en ail et autres plantes insectifuges.

MODE D'EMPLOI: laisser **NUTRIBASSIN moutons à l'ail** à disposition des animaux dès leur plus jeune âge, tant à la bergerie qu'en herbage.

**Bassin à lécher (15 kg)
sur support Sérolac pour moutons.**

**Apport de minéraux,
oligoéléments et vitamines.**

Une équipe de nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY
0478 54 65 24

Mathieu DECOSTER
0498 97 97 60

Damien GRÉGOIRE
0473 52 33 96

Pierre LALOUX
0475 65 94 63

12 % Ca	5000 mg/kg Zn (dont 200 mg/kg sous forme de chélate)
3 % P	4000 mg/kg Mn
3 % Mg	80 mg/kg I
8 % Na	25 mg/kg Co
150.000 UI/kg vit. A	10 mg/kg Se
30.000 UI/kg vit. D3	100 mg/kg vit. B1
150 mg/kg vit. E	

Ets Pierre LALOUX S.A. - Zone Industrielle de Sclayn Anton - 5300 ANDENNE
Tel.: 085 84 60 36 - Fax: 085 84 91 09 - nutrilor@skynet.be - www.nutrilor.be



TÉTANIE D'HERBAGE ET MÉTÉORISATION,



deux troubles liés au pâturage

Philippe Vandiest, FICOW

La tétanie d'herbage

La tétanie d'herbage, ou hypomagnésiémie, se produit lorsque l'animal ne reçoit pas assez de magnésium dans sa ration journalière pour maintenir un taux normal de magnésium dans le sérum sanguin.

Elle est rencontrée plus particulièrement au printemps, peu après la mise à l'herbe (d'où le nom 'tétanie d'herbage'), chez les brebis qui sont au maximum de leur production lactée, c'est-à-dire dans les 4 à 6 semaines suivant l'agnelage. Au printemps, les pâturages de graminées luxuriants sont parfois pauvres en magnésium et leur niveau d'humidité élevé peut réduire à un niveau critique l'ingestion de matière sèche et, par le fait même, réduire à un niveau alarmant l'ingestion de magnésium assimilable.

La tétanie d'herbage frappe davantage les brebis âgées que les jeunes (la fréquence du trouble est augmentée chez la brebis âgée de plus de 5 ans (diminution de l'absorption du magnésium et des possibilités de mobilisation des réserves osseuses)), les brebis trop grasses (plus sensibles au stress lipomobilisateur) ou trop maigres (déjà carencées) et les brebis allaitant 2 ou 3 agneaux (besoins en magnésium plus importants). Une chute brutale de la température, avec ou sans pluie, est un facteur favorisant.

Symptômes

La tétanie d'herbage se déclare habituellement cinq à dix jours après la mise à l'herbe.

La maladie apparaît généralement brutalement et le plus souvent l'animal est trouvé mort au pré. On peut cependant observer des formes aiguës dont les principaux symptômes sont de la nervosité (réaction brusque au moindre bruit ou lors de la tétée de l'agneau), des troubles moteurs (tremblements musculaires, démarche chancelante et raide), des troubles oculaires (dilatation de la pupille), des grincements de dents et des convulsions. La mort survient rapidement, dans les 6 à 10 heures suivant l'apparition des premiers symptômes. L'animal mort a de l'écume à la bouche et derrière lui, un tas d'excréments mous. Le sol autour de lui est habituellement fouillé. Le magnésium sanguin chute parfois si vite que la tétanie peut se produire dès la première journée au pâturage.

Une forme chronique de l'hypomagnésiémie peut

se produire lorsque le magnésium du plasma baisse lentement sur une période de temps relativement longue. Les symptômes cliniques de ce trouble physiologique éclatent lorsque l'animal est soumis à un stress additionnel.

Prévention

L'approvisionnement en magnésium des pâturages est fonction de la composition botanique du pâturage, du stade de maturité des plantes, des conditions édaphiques (ensemble des facteurs environnementaux liés à la nature du sol et du sous-sol) et du régime de fertilisation.

Les légumineuses et les dicotylédones herbacées ont habituellement une teneur en magnésium plus élevée que les graminées. Le trèfle blanc est un des meilleurs accumulateurs. La plupart des graminées d'usage courant, à l'exception de la fétuque élevée et du dactyle, ont sensiblement les mêmes capacités d'accumulation. La fétuque élevée est un

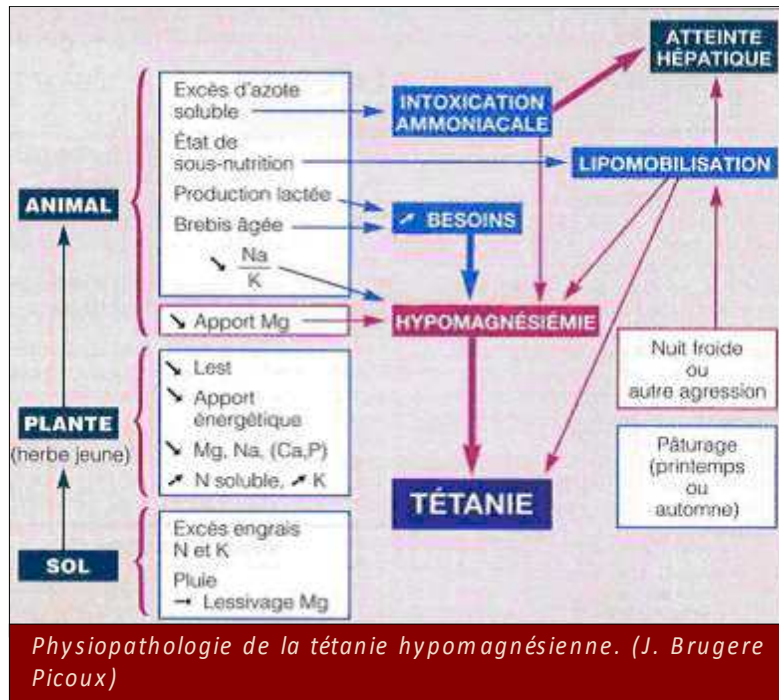
meilleur accumulateur que la plupart des graminées, alors que le dactyle est beaucoup moins bon. Chez les légumineuses comme chez les graminées, la teneur en magnésium diminue au fur et à mesure que les plantes mûrissent.

Les sols froids et mouillés sont les plus susceptibles de causer la tétanie. Les animaux ne doivent pas être mis dans des pâturages mal drainés, surtout durant les périodes pluvieuses du printemps et de l'automne.

Il y a deux façons par lesquelles la fertilisation peut influencer la teneur en magnésium des pâturages :

- elle modifie la composition botanique du pâturage. L'apport d'azote dans une prairie de légumineuses et de graminées favorise la croissance des graminées et peut entraîner une diminution de la proportion de légumineuses ;
- la fertilisation agit directement sur la concentration en magnésium des plantes.

L'azote peut augmenter la concentration en magnésium dans les graminées lorsque le niveau de magnésium du sol est suffisant. Cependant, si la concentration magnésienne du sol est faible et celle de potassium élevée, une fertilisation azotée



abondante peut entraîner une absorption excessive d'azote et de potassium aux dépens du magnésium. Par ailleurs, une fertilisation élevée en potassium peut à elle seule réduire l'absorption de magnésium par les plantes dans les sols pauvres en magnésium. En révélant les niveaux de potassium et de magnésium avant la fertilisation, l'analyse du sol constitue une mesure

importante dans la prévention de la tétanie d'herbage.

On peut aussi, pour prévenir la maladie :

- fournir un supplément de magnésium dans l'alimentation ;
- éviter les doses trop élevées d'azote en fractionnant les apports ;
- épandre le potassium à l'automne plutôt qu'au printemps ;

mais surtout :

- éviter au printemps de ressortir les animaux par temps froid ;
- veiller à ce que les besoins énergétiques des brebis soient couverts lors des premiers jours de pâturage (complémentation en prairie (céréale) et / ou rentrée et complémentation en bergerie la nuit (fourrage appétant))

La météorisation

La météorisation se produit lorsque des gaz distendent le rumen et le réseau d'un animal. Dans les cas de météorisation spumeuse, le gaz est emprisonné dans des millions de bulles, donnant au liquide un aspect mousseux.

Symptômes

L'animal est incapable de faire un renvoi ou d'expulser ces petites bulles. Le flanc gauche de l'animal commence à enfler. L'animal est mal à l'aise et cherche à se frapper la panse, ou se lève et se

couche plus fréquemment qu'à l'accoutumée. La respiration devient difficile et rapide. La langue est parfois pendante et laisse sortir la bave. La mort peut survenir dans les 2 à 3 heures suivant la con-

sommation des fourrages.

Causes

La météorisation se produit habituellement dans des pâturages luxuriants comportant une forte proportion de légumineuses, mais elle peut aussi survenir lorsque les animaux pâturent de l'herbe jeune (riche en protéines), des céréales vertes ou du colza fourrager.

La luzerne et le trèfle ladino sont plus dangereux que le trèfle blanc, le trèfle rouge et le trèfle d'alsike.

Les bovins semblent plus prédisposés à cet accident que les autres ruminants, et certains animaux sont plus sensibles que d'autres.

Prévention

Il y a de nombreuses façons de réduire les risques de météorisation :

- semer des mélanges à pâturage ne contenant pas une proportion élevée de légumineuses météorisantes. Les pâturages pour bovins doivent contenir au maximum 30 % de ces légumineuses, alors que pour les autres ruminants, la proportion peut aller jusqu'à 50 % ;
- utiliser du lotier corniculé. C'est la seule légumineuse usuelle qui ne cause pas la météorisation ;
- ne pas mettre des animaux affamés dans un pâturage douteux. Servir du foin avant de les mettre à l'herbe afin de les empêcher de se gorger des plantes météorisantes ;
- habituer les animaux en ne les laissant au début que peu de temps à la fois dans les pâturages à risque. Augmenter graduellement la durée de séjour dans ces pâturages pendant quelques jours ;
- ne mettre les animaux à l'herbe dans les pâturages suspects que lorsque les plantes sont sèches. Une forte rosée ou la pluie augmentent les risques de météorisation ;



Lors des premiers jours suivant la mise à l'herbe, une transition fourrage sec (distribué en bergerie) – pâturage permet de réduire les risques de pathologie



Trocart avec canule en métal pour perforer le rumen en cas de météorisation importante



Quitter une prairie pauvre pour pâturer une prairie luxuriante accroît le risque de météorisation

permettre aux gaz de s'échapper.

Sources

- *La culture des Pâturage*. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales de l'Ontario, Canada. Publication 19F. <http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub19/7life.htm#grte>
- *Les maladies du mouton*. Jeanne Brugère-Picoux. 2004. Edition La France Agricole.

- attendre que les plantes météorisantes soient en fleurs avant de les faire pâturer par les animaux. Les plantes au stade végétatif et les légumineuses au stade bouton et pré-bouton causent davantage de météorisation ;
- utiliser un système de pâturage en rotation pour maintenir un niveau d'ingestion constant et réduire la paissance sélective ;
- attendre quelques jours après un gel meurtrier pour faire pâturer les animaux dans des pâturages douteux. Le risque de météorisation augmente après un tel gel ;
- utiliser un produit antimousse comme le poloxalène lorsque les risques de météorisation sont élevés.

La météorisation peut survenir n'importe quand au cours de la saison de paissance. Toujours être aux aguets, car les propriétés météorisantes du pâturage peuvent changer rapidement.

Traitement

Les animaux atteints doivent être traités promptement. Dès les premiers symptômes, retirer les animaux du pâturage, garder les debout et administrer leur un antimousse ou un surfactant comme l'huile minérale, l'huile de lin pure ou du détergent à vaisselle liquide. Dans les cas graves, quand l'animal est couché et que la mort est imminente, il faut perforer le rumen pour

Quand les moutons gèrent le patrimoine naturel...

- APPEL AUX ÉLEVEURS ! -

Sébastien Pirotte

Les pelouses calcicoles de nos régions sont essentiellement issues de pratiques agro-pastorales aujourd'hui tombées en désuétude. Jadis en effet, les coteaux des grandes vallées que sont la Meuse, l'Ourthe,... étaient largement parcourus par les troupeaux de moutons et de chèvres, selon le droit de vaine pâture. La révolution agricole du début du siècle dernier a sonné le glas pour les derniers bergers, laissant ces coteaux à la recolonisation forestière naturelle, lente mais inéluctable évolution.

Suite à l'abandon de ces pratiques, c'est tout un biotope qui disparaît, abritant de nombreuses plantes et insectes, souvent rarissimes. Les sols superficiels maintenus en lumière offrent en effet des conditions de vie si particulières que seules des espèces adaptées peuvent s'y développer. Les orchidées et les papillons comptent parmi les hôtes les plus prestigieux de cet habitat d'origine humaine. Les pelouses calcicoles sont d'ailleurs considérées comme le milieu le plus riche en espèces dans nos régions.

En Wallonie, bien que souvent embroussaillés voire même reboisés, la plupart de ces coteaux ont été intégrés au réseau européen Natura 2000. Afin de maintenir, restaurer et valoriser ces milieux, joyaux de notre patrimoine naturel et historique, Natagora s'est lancé avec Natuurpunt dans un ambitieux projet, appelé « LIFE Hélianthème », grâce aux fonds de l'Union européenne et de la Région wallonne. C'est ainsi qu'un réseau de quelques 150 hectares de pelouses calcaires sera reconstitué dans une vaste zone comprise entre Marche en Famenne et Maastricht (basse vallée de la Meuse et ses affluents).

Après les travaux de restauration, la gestion des sites sera confiée à des troupeaux de moutons ou de chèvres qui permettront, par un pâturage approprié, de maintenir les pelouses ouvertes en éliminant les rejets ligneux

tels que le noisetier, la ronce, le prunellier, le cornouiller sanguin,... Les conditions extrêmes de ces coteaux (pente et sécheresse) et la faible valeur fourragère du tapis végétal imposent de travailler avec des races peu exigeantes et adaptées à ces conditions. Parmi nos races « locales », le Mergelland, le Roux ardennais et l'Ardennais tacheté semblent être les plus adaptées. Ces races seront ainsi remises à l'honneur.

Voici déjà une année que le LIFE Hélianthème s'attèle à restaurer les

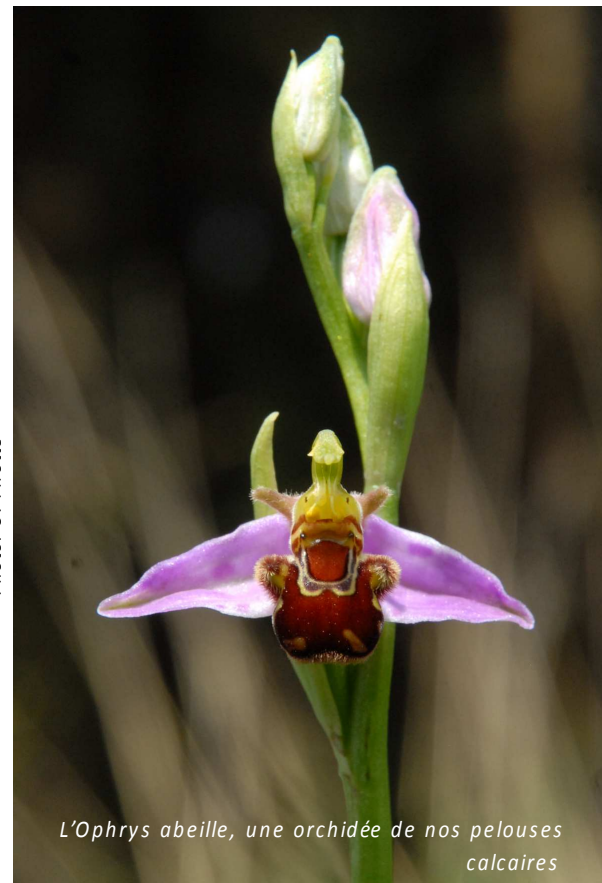


Photo: S. Pirotte

L'Ophrys abeille, une orchidée de nos pelouses calcaires

pelouses calcicoles et il est temps de préparer la venue des moutons sur les pelouses restaurées, ou en passe de l'être. L'objectif est clair : le pâturage doit être en place directement après les travaux de réouverture des milieux. Selon les sites, des troupeaux de 15 à 150 moutons seront mis en place.

Nous sommes donc actuellement à la recherche d'éleveurs susceptibles de collaborer au pâturage des sites LIFE. Notez que ces surfaces seront intégrées dans les déclarations annuelles de superficie et que diverses mesures agri-environnementales y sont éligibles dont, bien souvent, la « prairie de haute valeur biologique » (méthode 8). Ces parcelles seront mises à disposition des éleveurs à titre précaire et gratuit moyennant le respect des conditions de pâturage. De même, des clôtures fixes de type ursus seront installées par le LIFE. Leur entretien reviendra à l'éleveur.

Alors, que vous soyez déjà éleveur de moutons ou non, si l'idée de combiner cette passion de l'élevage avec la gestion des milieux

naturels vous séduit, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe du projet LIFE Hélianthème est à votre disposition pour vous présenter les sites (communes de Ferrières, Durbuy, Aywaille, Sprimont, Theux, Hamoir, Comblain-au-Pont) ainsi que les particularités du pâturage en pelouses calcaires (races possibles, périodes de pâturage, primes accessibles, infrastructures,...). Si vous le souhaitez, nous visiterons ensemble d'autres élevages de races rustiques déjà impliqués dans la gestion de milieux naturels.

Un appel à candidature sera envoyé à tous les éleveurs susceptibles d'être intéressés, mais afin de n'oublier personne, n'hésitez pas à diffuser l'information!

Pour nous contacter

Projet LIFE Hélianthème

rue Fusch, 3 - 4000 Liège
04/2509595

contact@heliantheme.eu

<http://www.heliantheme.eu>

A l'Alliance... l'élevage Ovin et Caprin depuis 1933



L'Elevage

+ facile



Comment commandez ?

- Rendez-vous sur www.alliance-elevage.com
- Constituez votre panier, envoyez-le en simple devis en visualisant vos frais de transport.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez passer commande directement.
- Attendez de recevoir votre devis final et effectuez le paiement directement dans notre banque de Bruxelles !

Pour tout contact, vous pouvez appeler Valérie au 00.33.5.49.83.30.92





N° Tél. 00.33.5.49.83.30.92

Alliance Pastorale BP 80095 - 86502 Montmorillon Cedex - FRANCE

www.alliancepastorale.fr



À l'herbe, une conduite à adapter aux exigences de croissance

Si l'objectif est de mettre les agnelles en lutte dans leur première année, il est indispensable d'assurer des croissances de l'ordre de 100 à 150 g par jour du sevrage à la première mise en lutte. Pour cela, dès le sevrage, les futures reproductrices sont séparées des agneaux (à partir de 60-70 jours). Si les trop faibles disponibilités en herbe (saison, niveau de chargement trop élevé...) imposent une

L'alimentation des agnelles jusqu'à

L'objectif est de favoriser leur développement sans engraissement excessif. Cette génération qui représente l'avenir proche du troupeau est à privilégier.

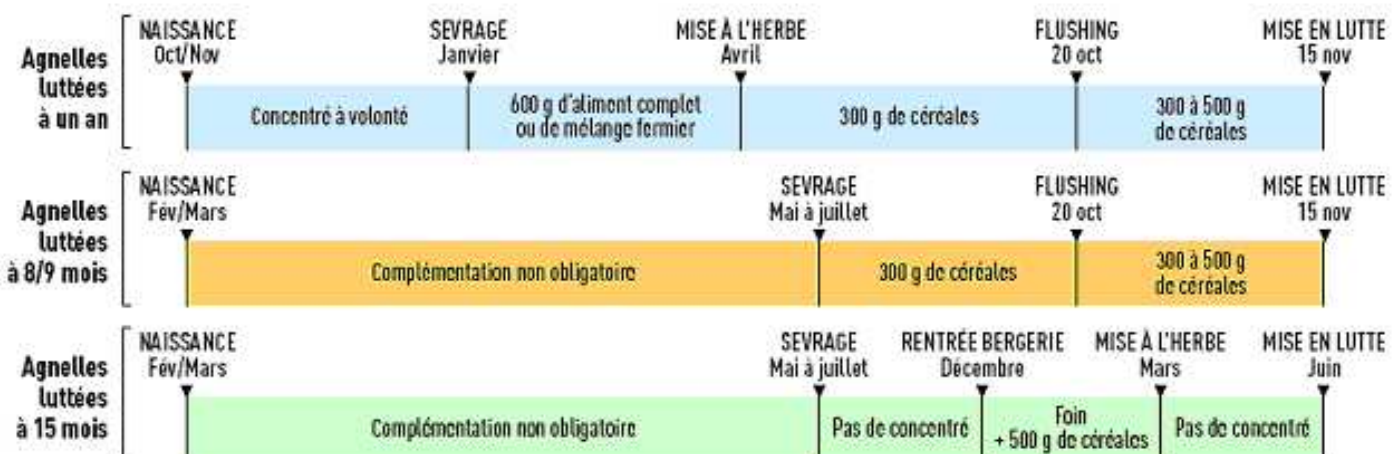
Laurence Sagot et Eric Pottier : Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine (CIIRPO/Institut de l'Élevage)

Jusqu'à l'âge de trois mois, les besoins d'une agnelle de renouvellement sont les mêmes que ceux d'un agneau de boucherie. Au delà, les apports de concentré sont à moduler en fonction de l'âge à la mise à la reproduction. Quel que soit le type génétique, l'objectif est d'obtenir des agnelles qui présentent alors au moins les deux tiers de leur poids adulte. En deçà, la fertilité lors de la première mise à la reproduction et le développement de l'agnelle sont pénalisés. À l'inverse, une croissance trop rapide dans les mois qui suivent le sevrage favorise un état d'engraissement excessif, nuisible à la production laitière ultérieure, de part la modification de la structure mammaire.

phase de bergerie, elles sont rationnées à raison de 600 g d'aliment complet ou de mélange fermier du même type que celui utilisé pour les agneaux en finition. Au pâturage, les meilleures parcelles leur sont réservées. Un apport quotidien de l'ordre de 300 g de céréales permet de pallier au manque de qualité de l'herbe. L'apport de minéraux et vitamines à l'herbe est inutile.

Si les agnelles sont mises en lutte plus tardivement, c'est-à-dire à partir de 15 mois, il n'est pas nécessaire d'apporter du concentré au pâturage. Après un hivernage en bergerie pendant lequel les agnelles reçoivent du concentré puis, un printemps à l'herbe, elles pèsent sans problème 50 kg à 15 mois.

EXEMPLES DE RATIONS POUR DES AGNELLES DE RENOUVELLEMENT CONDUITES EN PARTIE À L'HERBE



DES REPERES DE HAUTEURS D'HERBE POUR DES AGNELLES DE RENOUVELLEMENT EN CROISSANCE ET DES PRAIRIES À BASE DE GRAMINÉES

HAUTEUR D'HERBE	SAISON			
	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	HIVER
2 cm	Sortie de parcelle	Ne pas faire pâturer sous peine d'amputer le potentiel de repousse et la pérennité de la prairie		Sortie de parcelle
3 cm	Entrée possible en début de saison			
5 à 8 cm	Entrée : hauteurs idéales		Entrée : hauteurs idéales	Entrée : hauteurs idéales
10 cm	Entrée possible			Trop d'herbe : gaspillage et manque d'appétence
13 cm	Trop d'herbe : gaspillage et manque d'appétence			

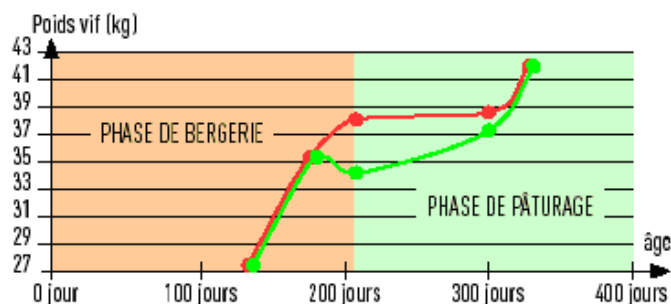
la mise à la reproduction

En bergerie, ne pas suralimenter

Si les agnelles restent en bergerie jusqu'à la mise en lutte, elles sont séparées des agneaux de boucherie dès le sevrage (à partir de 60-70 jours) et rationnées en concentré. Un apport de l'ordre de 600 g par jour de mélange fermier ou d'aliment complet avec une ration à base de foin de qualité moyenne est suffisant pour assurer des vitesses de croissance quotidiennes de l'ordre de 100 à 150 g. L'apport de céréales en plat unique avec complément minéral ne suffit pas, le développement de certaines agnelles étant pénalisé. Par contre, une alimentation en concentré à volonté est très onéreuse. Une agnelle de 30 à 40 kg consomme entre 1 et 1,5 kg d'aliment, soit le double de ses besoins. De plus, son niveau d'ingestion en fourrage reste très faible, de l'ordre de 200 g par jour, ne favorisant pas le développement de son rumen.

Évolution du poids vif de deux populations d'agnelles Romane alimentées avec deux niveaux de concentré :

la conduite économe permet d'économiser 16,8 kg par agnelle sans pénaliser leur développement.



RATION EN CONCENTRÉ (PAR JOUR) :

- NIVEAU ÉLEVÉ : en bergerie → 800 g
en pâturage → 800 g pendant 2 semaines puis 400 g
- NIVEAU FAIBLE : en bergerie → 400 g
en pâturage → 400 g pendant 2 semaines puis 0

Exemple de rations pour des agnelles de renouvellement du sevrage à la mise en lutte conduites exclusivement en bergerie

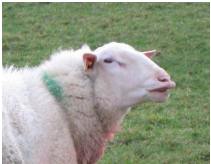
Fourrage à volonté : foin de graminées de qualité moyenne	+	Aliment complet : 600 g / jour / animal
	+	Mélange fermier : Céréale (triticale, orge, blé...) : 500 g / jour / animal Tourteau de soja : 100 g / jour / animal CMV de type 7/21 : 20 g / jour / animal

Une agnelle rationnée en concentré consomme par contre de 0,5 à 0,8 kg de fourrage par jour. Si le foin est en libre-service en râtelier en bergerie, il faut toutefois s'assurer qu'il est suffisamment consommé. À titre indicatif, sachez qu'une botte de foin de dimension 1.2 x 1.2 m pèse 220 kg.

EXEMPLES DE RATIONS POUR DES AGNELLES DE RENOUVELLEMENT CONDUITES EXCLUSIVEMENT EN BERGERIE



* Pour les agnelles mises en lutte très précocement (7 mois), majorer la ration à raison de 200 g à partir du sevrage



L'effet bélier :



un outil pour agir sur la période de reproduction des brebis

Marianne Raes – CISO Faulx-les-Tombes

Introduction

Dans nos régions, la plupart des brebis sont au repos sexuel une grande partie de l'année. La reprise des cycles est liée à la photopériode ; elle intervient lorsque les jours raccourcissent. En effet, la production de mélatonine, hormone secrétée par l'épiphyse uniquement pendant l'obscurité, augmente alors. Entre la fin de l'hiver et l'été, la plupart des brebis sont au repos sexuel : c'est l'anæstrus saisonnier. Il varie en durée et en intensité selon les races et les individus.

La saisonnalité de la reproduction est une contrainte majeure pour la production ovine. Diverses techniques plus ou moins complexes - comme l'action sur la photopériode, l'utilisation d'implants de mélatonine, le recours aux traitements hormonaux et l'effet bélier - ont été développées pour agir sur la période de reproduction des moutons.

L'effet bélier

L'effet bélier occupe une place intéressante parmi ces techniques. Il s'agit de stimuler le retour en cycle des brebis par l'introduction, peu avant le début de la saison naturelle de reproduction, d'un bélier dans un groupe de femelles qui en ont été séparées depuis au moins un mois. L'effet bélier permet à l'éleveur d'avancer la saison de lutte et de regrouper les agnelages. Son utilisation, à priori facile et peu coûteuse, ne peut être pleinement efficace sans une bonne connaissance de la technique et du troupeau.

L'introduction d'un bélier dans un troupeau de brebis déclenche, dans certaines conditions, des décharges hormonales qui induisent une ovulation dans les 48 heures. Celle-ci n'est pas accompagnée de manifestations de chaleur ; il s'agit d'une ovulation dite « silencieuse ». Certaines brebis présentent ensuite un cycle normal et une ovula-

tion accompagnée de chaleur environ 17 jours plus tard alors que d'autres ont encore un cycle court de 6 jours avec ovulation silencieuse avant le cycle normal associé à des chaleurs. Dans un troupeau soumis avec succès à l'effet bélier, on constate donc deux pics de saillies : environ 19 et 25 jours après l'introduction du mâle.

Limites et conditions de réussite

Pour avoir recours à l'effet bélier, il est indispensable de séparer au préalable les brebis et les béliers pendant au moins un mois. Tous les sens de la femelle étant impliqués, la séparation doit être totale, c'est-à-dire à la fois physique, visuelle, auditive et olfactive.

L'effet bélier n'est efficace que si la majorité des brebis du troupeau ne sont ni en cycle ni en anæstrus trop profond. En effet, les brebis cyclées avant l'introduction du bélier restent sur leur rythme de cyclicité et sont en principe saillies entre l'introduction du bélier et le 17ème jour. De l'autre côté, les brebis en anæstrus saisonnier trop profond ne réagissent pas et n'entrent pas en cycle. Le pourcentage de brebis qui présentent un cycle court de 6 jours dépend également de l'intensité de l'anæstrus : il diminue avec celle-ci.

Le choix judicieux de la date d'introduction des béliers est donc un facteur essentiel de réussite. Il demande une bonne connaissance du rythme de reproduction de la race et du troupeau. L'effet bélier doit être appliqué peu avant l'apparition naturelle des cycles. Il permet en principe d'avancer la saison de reproduction de 4 à 6 semaines.

Certaines races ont la réputation de pouvoir se reproduire toute l'année. Ce qui différencie les races dites dessaisonnées des races saisonnées serait

leur meilleure faculté à répondre à l'effet bélier au printemps. Des études réalisées en France, notamment par l'INRA, montrent que la proportion de femelles cyclées naturellement au printemps est faible, même chez les brebis de races dessaisonnées (Ile de France et croisées Romanov), ce qui pourrait expliquer les problèmes de fertilité rencontrés lors des luttes de contre-saison dans certains élevages.

L'intensité de l'anœstrus dépend de la race et de la période de l'année mais également d'autres facteurs comme le niveau nutritionnel, l'âge ou l'état physiologique de la femelle. Il a été démontré que l'effet bélier est plus efficace sur des brebis en état que sur des brebis sous-alimentées et que le recours au flushing est intéressant. Les adultes répondent en général mieux que les antenaises ou les agnelles qui sont souvent en anœstrus plus profond. Après l'agnelage, les brebis présentent un anœstrus post-partum dont l'intensité diminue progressivement. L'effet bélier s'améliore donc logiquement quand on s'éloigne de la mise bas et de la date de tarissement des femelles. Il est conseillé de respecter une période de repos de deux mois.



Un bélier vasectomisé au contact direct des femelles amène une meilleure stimulation

L'intérêt d'utiliser des béliers vasectomisés

Un des avantages de l'effet bélier est de provoquer un regroupement des saillies et donc des agnelages. Lorsque les béliers fertiles sont introduits directement dans les lots, une partie du bénéfice de la technique est perdue suite aux saillies précoces des femelles déjà en cycle. Pour éviter cet inconvénient, il est possible de réaliser l'effet bélier en plaçant d'abord les mâles dans une prairie voisine pour laisser agir les autres sens. L'effet bélier étant

plus efficace lorsque les femelles sont en contact physique avec le mâle, il est toutefois préférable d'utiliser des béliers munis de tablier ou mieux encore des béliers vasectomisés. Il s'agit de mâles stérilisés (les canaux déférents ont été coupés par opération chirurgicale) sans effet sur la libido. Les béliers vasectomisés sont laissés dans les lots durant deux semaines afin d'assurer la stimulation des brebis et sont remplacés par les béliers fertiles avant les pics de saillies.

Alors que les brebis soumises à l'effet bélier doivent encore être au repos sexuel, il est indispensable que les béliers utilisés soient ardents et suffisamment nombreux (le ratio conseillé mais rarement observé serait d'un mâle pour 25 femelles) pour assurer une bonne stimulation. Le recours à des mâles vasectomisés permet d'utiliser des béliers de races précoces ou des animaux particulièrement actifs, comme des croisés Ile de France ou laitiers, pour provoquer l'effet mâle de manière optimale avant l'introduction des béliers reproducteurs.

L'utilisation de béliers vasectomisés a donc un double avantage. Elle permet, d'une part, de bien stimuler les brebis non cyclées et, d'autre part, d'évi-

ter la saillie précoce de celles qui sont déjà sorties d'anœstrus.

En pratique chez nous...

Il sera désormais possible, pour les éleveurs désireux d'avoir recours à l'effet bélier dans les meilleures conditions, de se procurer des béliers vasectomisés au Centre de Recherches Ovines.

Renseignements : 081/58 28 94
crofaulx@fundp.ac.be

ERRATUM

Le mouton Soay

Les références de l'auteur de l'article 'Le mouton Soay', paru dans le précédent numéro de "Filière Ovine et Caprine", sont les suivantes :

Maximilien de NEVE
Rue Thomas Decock, 21
B-1390 Gottechain
e-mail : soay@skynet.be
Site web : www.soay.be



TEXEL+, un nouveau label pour un mouton moderne

Marc Dejardin - Eleveur à Doische

L'AWEOC (Association Wallonne des Éleveurs d'Ovins et Caprins) lance le Texel Plus, un label wallon qui met en lumière l'amélioration des qualités d'élevage de la race et tranche avec une image dégradée par les préjugés.

Le Texel souffre aujourd'hui d'un double paradoxe. Alors qu'il présente les meilleurs rendements à l'abattage parmi les races ovines, beaucoup de professionnels hésitent encore à l'utiliser en croisement améliorateur de races bouchères. De même, malgré une facilité d'élevage croissante (pâturage toute l'année, agnelage plus facile, ...) certains sélectionneurs tardent à franchir le pas de l'élevage en race pure. En cause, quelques préjugés qui ont la vie dure.

Qui n'a jamais entendu dire que le Texel est « trop petit », « pas bon pour l'élevage » ou demande une césarienne à chaque agnelage? Une image pourtant vieille de quinze ans. Depuis, la race a énormément évolué sous l'impulsion d'une commission raciale dynamique qui a su reconnaître les dangereux travers dans lesquels elle était tombée. L'accent a donc été mis sur le développement et les qualités d'élevage. De nombreux éleveurs assurent ne plus avoir pratiqué de césarienne depuis plusieurs années. De même, il n'est plus rare de rencontrer des béliers qui dépassent la centaine de kilos. Pas mal pour un "petit". La prolificité moyenne atteint souvent les 1,5 jeunes par brebis voire 2 dans certains élevages. Bien entendu, quelques éleveurs gardent une préférence pour un mouton plus petit, au type plus affirmé, voire extrême, mais ceux-ci ne représentent plus aujourd'hui qu'une minorité en marge d'une race en progression globale. Pour preuve, on observe la même tendance amélioratrice aux Pays-Bas, berceau de la race. De même, pour les acheteurs étrangers, un grand gabarit est souvent, à raison, une condition sine qua none d'achat.

Les 5 critères d'une brebis Texel+ à 1,5 an:

- **Index de prolificité supérieur à 107**
- **Hauteur supérieure à 62 cm**
- **Longueur supérieure à 66 cm**
- **Largeur de scelle supérieure à 19 cm**

C'est pour mettre en avant ce Texel plus économique et ainsi casser les idées reçues que la commission raciale a lancé le label Texel+. Celui-ci se base sur cinq critères de sélection objectifs et quantifiables (voir encadré). Il concerne uniquement les femelles à partir d'un an et demi. L'éleveur qui acquiert une brebis labélisée ou sa descendance a donc une indication claire et fiable sur les bonnes caractéristiques de l'animal en matière de prolificité et de taille. Pas de nouvelle race parallèle donc, mais bien une valeur ajoutée au Texel actuel. Gageons que cette plus-value permettra à la race de se moderniser tout en conservant le patrimoine génétique viandeux exceptionnel qui fait la fierté des éleveurs wallons.



Influence du mode de sevrage sur la production laitière des brebis et la croissance de leurs agneaux



Photo: J.-F. Dumasy

P. Rondia

CRA-W, Département Productions et filières, rue de Liroux 8, 5030 Gembloux

En production ovin lait, une période d'allaitement exclusif est couramment observée durant les 4 premières semaines après la mise-bas dans les élevages wallons. Cette pratique est par ailleurs la seule autorisée par le cahier des charges du Rayon de Roquefort en France. Pourtant, environ 25% de la quantité totale de lait d'une brebis est produite durant cette période [2]. Dès lors, cette pratique ne génère-t-elle pas un manque à gagner du fait des quantités moindres de lait récolté ? Plusieurs études ont été conduites pour tenter de répondre à cette question. Voici un petit tour d'horizon de leurs principaux enseignements.

Techniques de sevrage

L'éleveur a le choix entre trois modes de sevrage : le système classique, le système précoce ou le système mixte.

Le système précoce consiste en un sevrage des agneaux à 1 jour d'âge avec une alimentation artificielle (louve) ; les brebis sont traitées directement 2 fois par jour. Le système mixte représente une sorte

de cohabitation allaitement/traité durant les 30 premiers jours ; les brebis sont séparées de leurs agneaux pendant 15h le soir, elles sont traitées 1 fois le matin et allaitent leurs agneaux le reste de la journée. Dans le système classique, les brebis restent allaitantes durant les 4 premières semaines qui suivent la mise-bas.

Cet article repose principalement sur les études menées sur le Frison laitier aux Etats-Unis ([7], [8] et [11]). Ce choix est motivé par le fait que le Mouton Laitier Belge est un proche cousin du Frison laitier. Les résultats sont complétés par les observations faites sur d'autres races (Awassi notamment).

Tableau 1 : Valeur moyenne des paramètres de production selon le mode de sevrage [7]

	Mode de sevrage		
	Précoce	Mixte	Classique
Durée de lactation (j)	183	179	183
Durée de traite (j)	182	178	152
Production laitière (kg)	260	236	172
Production laitière journalière (kg/j)	1,42	1,32	1,11
Taux butyreux (%)	5,06	4,53	4,81
Taux butyreux à 30 jours (%)	4,82	2,8	-
Taux protéique (%)	5,27	5,14	5,21

Quels effets sur la lactation ?

Le mode de sevrage n'a pas d'effet sur la durée de la lactation (allaitement + traite). Par contre, des différences notables se marquent sur la production laitière et les teneurs en matières grasses avant et autour du sevrage, puis s'estompent après 6 semaines de lactation [7]. Les brebis du système précoce (SP) et du mixte (MIX) produisent respectivement 51 et 37% de lait en plus que le système classique (SC - tableau 1). Le taux butyreux est supérieur pour les brebis SP par rapport aux brebis MIX et intermédiaire pour les brebis SC.

Certains préconisent le système mixte pour éviter la chute de production au moment du sevrage [6] et pour augmenter la production durant le reste de la lactation des brebis [3]. Les effets bénéfiques de ce système sur la lactation s'expliquent par une meilleure stimulation du pis par l'agneau (par rapport à la machine à traire). Toutefois, une rétention du lait par la mère ainsi qu'une inversion des taux (due à une chute du taux butyreux) sont observées en présence du jeune non sevré. Ce taux butyreux particulièrement bas est couramment rapporté dans la littérature ([7], [9], [11]) et a déjà été noté dans des élevages wallons. Cette observation s'explique par des perturbations dans le transfert des globules gras des alvéoles vers la citerne du pis causées par la proximité des agneaux avec leurs mères [8]. Ces laits peuvent en outre altérer le rendement de fabrication [5] ainsi que les caractéristiques sensorielles des fromages [10].

Qu'en est-il des performances des agneaux ?

Certaines sources relatent des croissances plus faibles pour les agneaux nourris à la louve [4]. Toutefois, les performances des agneaux ne doivent pas être altérées par l'allaitement artificiel s'il est bien suivi par l'éleveur. L'étude sur les agneaux Frison montre que leur poids et leur croissance

jusqu'à 30 jours d'âge ne diffèrent pas entre les systèmes (tableau 2). Cependant, les agneaux du système classique et mixte bénéficient d'une meilleure croissance que les agneaux du système précoce pour la période allant de 30 à 120 jours d'âge. La mortalité la plus faible est observée pour les agneaux restant sous la mère les 4 premières semaines d'âge (système classique). Des observations similaires ont été relevées chez des agneaux de race Awassi élevés en système mixte ou sevrés à 60 jours [1].

Quel mode de sevrage choisir ?

Tableau 2 : Valeur moyenne des paramètres de prolificité, de mortalité et de croissance des agneaux selon le mode de sevrage [7]

	Mode de sevrage		
	Précoce	Mixte	Classique
Prolificité	2,4	2,5	2,3
Mortalité 0 -120 j	11,6	13,7	6,4
Poids naissance (kg)	5,1	4,5	4,8
Age au sevrage	24,9	26,7	31,8
GQM 0-30 j (g/j)	351	322	338
Poids à 30 jours (kg)	15,4	14,5	15
GQM 30-120 j (g/j)	314	348	358
Poids à 120 jours (kg)	43,7	45,9	47,3

Ces considérations montrent que les choix opérés en tout début de lactation conditionnent les performances sur toute la saison de production. Davantage de lait est produit lorsque les brebis sont traitées deux fois par jour ou une fois par jour en plus de l'allaitement du-

rant les 30 premiers jours comparés aux brebis restées allaitantes durant cette période. Toutefois, la part des revenus générés par la vente des agneaux n'est pas négligeable.

Il n'y a pas un mode de sevrage à préconiser plus qu'un autre. Cela va dépendre des acquis de l'éleveur et des possibilités de valorisation du lait et des agneaux. Le sevrage précoce serait sans doute plus adapté à l'éleveur/fromager pour qui la plus-value apportée au lait l'emporte largement sur la vente des agneaux. Cependant, ce système engendre des coûts supplémentaires (poudre de lait) et accroît les charges de travail (suivi des agneaux). Un producteur laitier s'orienterait plutôt vers un sevrage classique pour assurer un bon compromis entre la production laitière et une bonne valorisation des agneaux. Le système mixte n'est sans doute pas le plus adapté aux conditions d'élevage rencontrées dans notre région. De plus, le fromager devra faire attention à la qualité du lait les premières semaines de lactation (problème de l'inversion des taux).

Seul un bilan économique tenant compte entre au

tre du prix de vente du lait (en l'état ou sous forme de fromages) et du prix de vente des agneaux pourra éclairer le producteur quant aux choix à porter sur le mode de sevrage.

Articles consultés

- [1] Dikmen S, Turkmen II, Ustuner H, Alpay F, Balci F, Petek M, Ogan M (2007). Effect of weaning system on lamb growth and commercial milk production of Awassi dairy sheep. *Czech J. Anim. Sci.*, 52 (3): 70-76
- [2] Folman Y, Volcani R, Eyal E. (1966). Mother-offspring relationships in Awassi sheep. I: The effect of different suckling regimes and time of weaning on the lactation curve and milk yield in dairy flock. *J. Agri. Sci. (Camb.)*. 67: 359-368.
- [3] Gargouri A, Caja G, Such X, Ferret A, Casals R, Peris S (1993). Evaluation of a mixed system of milking and suckling in Manchega dairy ewes. Proc. 5th Int. Symp. On Machine Milking of Small Ruminants. *Hungarian J. Anim. Prod. (Suppl.1)*:484-499.
- [4] Hadjipanayiotou M, Louca A (1976). The effects of partial suckling on the lactation performance of Chios sheep and Damascus goats and the growth rate of the lamb and kids. *J. Agric. Sci. (Camb.)*. 87:15-20.
- [5] Jaeggi JJ, Wendorff WL, Berger YM, Johnson ME (2008). Impact of weaning system on composition and yield of a semi-soft ovine-milk cheese. *Small Rum. Res.* 79:124-128.
- [6] Marnet PG, Negrao JA (2000). The effect of a mixed-management system on the release of ocitocin, prolactin, and cortisol in ewes during suckling and machine milking. *Reprod. Nutr. Dev.* 40:271-281.
- [7] McKusick BC, Thomas DL, Berger YM (2001). Effect of weaning system on commercial milk production and lamb growth of East Friesian dairy sheep. *J. Dairy Sci.* 84:1660-1668.
- [8] McKusick BC, Thomas DL, Romero JE, Marnet PG (2002). Effect of weaning system on milk composition and distribution of milk fat within the udder of East Friesian dairy ewes. *J. Dairy Sci.* 85:2521-2528.
- [9] Papachristoforou C (1990). The effects of milking method and post-milking suckling on ewe milk production and lamb growth. *Ann. Zootech.* 39:1-8.
- [10] Requena R, Molina P, Fernandez N, Rodriguez M, Peris C, Torres A (1999). Changes in milk and cheese composition throughout lactation in Manchega sheep. Pages 501-506 in *Milking and milk production of dairy sheep and goats*. EAAP Publ. No. 95. F. Barillet and NP Zervas, ed. Wageningen Pers, Wageningen, The Netherlands.
- [11] Thomas DL, Berger YM, McKusick BC (2001). Effects of breed, management system, and nutrition on milk yield and milk composition of dairy sheep. *J. Anim. Sci.* 79 (E. Suppl.):E16-E20.

A l'occasion de ses 10 ans d'élevage,
la bergerie de Noblehayé vous ouvre ses portes
ce dimanche 30 mai 2010, de 9h à 18h

Venez admirer la production 2010, issue de 28 brebis, dont
18 à + 90 points (AG) & 19 championnes sur divers concours,
et de 4 béliers qui ont fait sensation à chacune de leur apparition :

- NL 0430 04170 : champion à Aalst 2009 & Libramont 2009
1^{er} prix national Bruxelles 2009
- NL 01851 05844 : champion réserve lot antenaise suitée (avec sa mère) Amt Delden 08 - 2^{ème} Bruxelles 2009
- NL 05674 00500 : champion agneau Den Burg 2008
champion national Bruxelles 2009
- BE 1 8104 6400 : champion à Ciney, Libramont & Waregem 2009
champion national Bruxelles 2009

Mais aussi : présentation de diverses races ovines,
démonstration de tonte, filage de laine, dégustation
de fromage de brebis, exposition de matériel d'élevage
et de nutrition animale, exposition de Blanc-Bleu-Belge...

Adresse du jour : rue Noblehayé 152, 4653 BOLLAND (BELGIQUE)
E40/E42 sortie 37 -> N3 direction Herve -> prendre la 3^{ème} sortie au rond point puis
directement à gauche avant l'AD Delhaize

une organisation de l'Association Provinciale des Eleveurs d'Ovins
de la province de Liège
renseignements : 00 32 (0) 474 31 15 88
00 32 (0) 494 94 52 81 - apeolg@live.be



NL 01851 05844
87devel-88muscu-89type-88AG



NL 0430 04170
90devel-91muscu-88type-89AG



NL 05674 00500
91devel-92muscu-90type-90AG



Krocus de Noblehayé
92devel-92muscu-92type-93AG



89devel-90muscu-89type-89AG
BE 1 8104 6400



2010 ...
Musclor de Noblehayé
BE 9 8121 0156

